

Cabinet – bureau des sécurités  
Pôle droits à conduire  
Carte VTC

## DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (VTC) - PERTE

Je soussigné(e) Nom & prénom : .....

Né(e) le : ...../...../..... à ..... Département ou pays de naissance : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Téléphone : .....

Mél : .....@.....

Profession actuelle : .....

déclare la **perte** ou le **vol** de ma carte professionnelle de VTC n° 79- ..... le .....

sollicite la délivrance d'une nouvelle carte professionnelle de conducteur de VTC.

**Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé ainsi que l'authenticité des documents joints.**

Je suis informé(e) que :

- nul ne peut exercer la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur si figure au bulletin n°2 de son casier judiciaire (article D231-10 du code du tourisme) :

♦ soit une condamnation définitive pour un délit sanctionné dans le code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire,

♦ soit une condamnation définitive par une juridiction française ou étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle ou infraction à la législation sur les stupéfiants,

♦ soit une condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis correspondant à la catégorie du véhicule considéré ou malgré l'annulation ou l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis de conduire, ou pour refus de restituer son permis de conduire après invalidation ou annulation de celui-ci.

- la carte professionnelle doit être restituée lorsque le conducteur cesse définitivement son activité professionnelle ou lorsqu'une des conditions prévues pour sa délivrance cesse d'être remplie. A défaut, celle-ci est retirée par l'autorité compétente.

- tout conducteur de voiture de transport avec chauffeur est tenu de suivre tous les cinq ans un stage de formation continue dispensé par une école agréée. Cette formation est sanctionnée par la délivrance d'une attestation d'une validité de cinq ans.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*Signature*

.../...

**Pièces à joindre au dossier  
demande de carte VTC - perte**

**par courrier** (en préfecture du domicile) :

Préfecture de Niort  
BS – DAC  
Carte VTC  
BP 70000  
79099 NIORT CEDEX 09

- demande de carte complétée et signée,
- copie d'une pièce d'identité (recto-verso) en cours de validité,
- copie du permis de conduire (recto-verso),
- copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- copie de l'ancienne carte (si possible),
- copie d'une attestation de suivi de la formation continue de conducteur de VTC en cours de validité (moins de 5 ans),
- copie de l'attestation de visite médicale délivrée par la **préfecture de votre domicile**,
- une signature **en noire** sur le talon-signature,
- une photo d'identité récente au format passeport – **ne pas coller la photo.**

Dès que votre dossier sera validé par la préfecture, vous recevrez un mail de l'Imprimerie Nationale vous demandant le paiement (en ligne) de cette nouvelle carte.

Vous recevrez ensuite votre carte par la Poste, contre signature.